



Renforcement des compétences en matière de prévention combinée du VIH pour les intervenants auprès des adolescents et des jeunes (PS, HSH, UDI et migrants)

**Appel à candidature pour le recrutement d'un.e consultant.e national.e
TERMES DE REFERENCE**

1. Contexte et justification

La prévalence du VIH demeure faible dans la population générale adulte au Maroc (0.08%) [0,06%-0,10%], mais des prévalences plus élevées sont enregistrées parmi les populations clés plus exposées aux risques d'infection VIH notamment les professionnelles de sexe (PS) (1,3%), les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH) (4,5%), les usagers de drogues injectables (UDI) (7,1%) et les migrants (3%).

Le Maroc a réalisé des progrès significatifs en matière de lutte contre le sida et des bonnes pratiques adoptées. Ainsi, les programmes de proximité auprès des PS et des HSH mis en œuvre par les ONG, offrent une gamme de services comprenant la sensibilisation et l'orientation, la distribution de préservatifs, le conseil et le dépistage du VIH, la prise en charge des IST et les espaces de soutien ainsi que d'autres interventions sur les lieux de sociabilité. Au cours des dernières années, avec l'appui du Fonds mondial, ces programmes ont connu une extension significative dans les sites sélectionnés des régions prioritaires selon des critères épidémiologiques et les cartographies réalisées.

L'évaluation des programmes destinés aux adolescents dans le cadre de l'initiative « All In » et l'étude « stepping stones » sur la vulnérabilité des jeunes adolescents et mineurs à haut risque au Maroc, a mis en évidence la nécessité de mise en œuvre de programmes adaptés aux caractéristiques et besoins des adolescents et jeunes les plus exposés.

Dans ce sens, le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale à travers la Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, lance un appel à consultation pour le renforcement des compétences en matière de prévention combinée du VIH pour les intervenants auprès des adolescents et des jeunes (PS, HSH, UDI et migrants).

Cette consultation s'inscrit dans le cadre du partenariat entre le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale et le Fonds des Nations Unis pour la Population (UNFPA).

2. Objectifs de la consultation

1. Objectif général :

Renforcer les capacités d'un groupe de formateurs (20 participants) afin de former les coordonnateurs des programmes ciblant les PS, HSH, PID et migrants en ce qui concerne les actions de prévention combinée auprès des adolescents et jeunes des populations clés.

2. Objectifs spécifiques :

- Définir les différents termes liés aux adolescents(es) et jeunes des populations clés;
- Expliquer les risques et vulnérabilités courus par les Adolescents(es) et jeunes PC (HSH, PS, UDI, et migrants).

- Définir la prévention combinée et analyser les approches essentielles à la conception des programmes ;
- Comprendre les composantes des paquets de services de la prévention combinée des adolescents(es) et jeunes PC.
- Définir la communication pour le changement de comportement.
- Définir les compétences de vie, les classer et identifier l'importance de travailler sur ces compétences de vie avec les adolescents(es) et jeunes PC.
- Comprendre l'importance de la participation des adolescents et les jeunes dans la prise de décision.
- Comprendre l'importance de faire une évaluation des besoins des adolescents(es) et jeunes PC et le processus pour y arriver.

3. Résultats attendus

A la fin de la formation, les participants seront capables de/d' :

- définir les différents concepts, approches et termes en relation avec le VIH/SIDA les adolescents et jeunes des populations clés, la prévention combinée, le changement de comportement, les compétences de vie ainsi que la participation des adolescents(es) et jeunes PC dans la prévention et le plaidoyer ;
- planifier des interventions de changement de comportements pour et avec les adolescents(es) et jeunes PC y inclus le développement de messages ;
- adopter une attitude positive envers les adolescents(es) et jeunes PC ;
- évaluer les besoins des adolescents(es) et jeunes PC ;
- planifier un plaidoyer avec les adolescents(es) et jeunes PC ;
- développer des programmes d'éducation en prévention combinée par les pairs parmi les adolescents(es) et jeunes PC ;
- mettre en œuvre l'acquisition des compétences de vie avec les adolescents(es) et jeunes PC ;
- établir un répertoire des organisations et un réseau de référence pour les adolescents(es) et jeunes PC.

4. Mission du (de la) consultant(e)

- Réviser et mettre à jour le kit de formation en prévention combiné déjà préparé par un consultant international,
- Animer l'atelier de la formation des formateurs (éducateurs pairs des ONG) en se basant sur le contenu du kit révisé, en collaboration avec le Programme National de Lutte contre le Sida.

5. Compétences et qualifications requises

L'appel à la consultation est ouvert aux consultant.e.s nationaux.les. Le (La) consultant (e) doit répondre aux qualifications suivantes :

- Formation universitaire bac + 5 (santé publique ou équivalent) ;
- Une bonne connaissance du système national de santé ;
- Une très bonne expérience et compétence dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive ;
- Expérience reconnue dans le domaine de la planification stratégique ;
- Une maîtrise de la langue française et de très bonnes capacités de synthèses et de rédaction.

6. Livrables attendus

- Livrable 1 : Note Méthodologique ;
- Livrable 2 : Document du Kit révisé ;

- Livrable 3 : Rapport de l'atelier.

7. Durée et lieu de la consultation

La durée de la consultation est de onze (11) jours ouvrables étalés sur une période de deux mois qui commencera à partir de la date de la signature du contrat. Le lieu de la consultation est Rabat.

8. Supervision de la consultation :

La supervision de la consultation se fera en concertation avec l'équipe du Programme National de lutte contre le VIH du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale et l'équipe de UNFPA/Maroc.

9. Modalités contractuelles et financières

Un contrat de ladite consultation sera établi entre UNFPA et le (la) consultant(e). Le paiement sera effectué, selon les modalités de UNFPA, dans le cadre du projet de coopération entre le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale et UNFPA et dans le cadre du Plan de Travail Annuel PTA MSPS-UNFPA 2022.

Le paiement de la consultation sera fait après la réception et la validation des livrables selon un calendrier de facturation détaillé lors de la signature du contrat.

10. Dossier de candidature

Les consultants soumissionnaires doivent fournir dans le cadre de leur proposition les éléments suivants :
Une Offre technique :

1. Une note méthodologique décrivant la démarche qui sera suivie pour répondre aux termes de référence de cette consultation ;
2. Un CV détaillé, mentionnant les expériences antérieures dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive ;
3. Un calendrier d'exécution ;

Une proposition financière dans un fichier séparé de l'offre technique.

11. Evaluation des offres

L'évaluation des offres se fera par une commission constituée par des représentants du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale et de UNFPA, et se déroulera en deux étapes :

1. L'évaluation de l'offre technique.
2. L'ouverture et la comparaison des propositions financières.

Les offres seront jugées sur les critères suivants :

1. La valeur technique de l'offre (note sur 100, pondération 70%)
2. L'offre financière (note sur 100, pondération 30%).

Il est demandé aux candidats que leurs offres comprennent les éléments nécessaires et suffisants à leur appréciation.

Le/la candidat/e retenu/e recevra un courrier par e-mail à l'adresse mail indiquée dans le CV, l'invitant à se présenter pour engager les procédures de consultation.

a) Analyse technique comparative des offres

Une note technique **T** sur 100 sera attribuée à chacune des offres techniques.

Critères	Note
Profil, formation et diplômes	20
Expériences confirmées en lien avec la consultation	20
Pertinence de la note méthodologique	60
Total	100

Important : Seront systématiquement éliminées de cette phase toutes les offres ayant obtenu :

- Une note technique inférieure à la note technique minimale de 70 points qui représente 70% de la note maximale des offres techniques (100 points).
- Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur degré de réponse aux termes de références.

b) Analyse financière comparative des offres :

A l'issue de la phase précédente, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 : la note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins disant.

La note sera calculée au moyen de la formule suivante : $F=100 \cdot P \text{ min}/P$

(P : Prix de l'offre et Prix min : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disant).

c) Analyse technico-financière

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

- 70% pour l'offre technique.
- 30% pour l'offre financière.

La note totale pondérée : $N = (0,7 \times T) + (0,3 \times F)$

- La note $N = 100$ sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins disante
- Les candidatures seront classées en fonction de la note totale pondérée « N ».

12. Dépôt du dossier de candidature

Les soumissionnaires intéressé(e)s sont invité(e)s à soumettre leur dossier de candidature au plus tard le 05 mai 2022, à 23h00 GMT, aux adresses suivantes :

jazouli@unfpa.org en mettant en copie (Cc) elakel@unfpa.org

Important :

Le dossier (offre technique + offre financière) doit être envoyé aux deux mails ci-dessus mentionnés, via deux envois distincts.

- **L'objet de l'email de l'offre technique devra porter la mention :**

N°5-VIH SIDA/MSPS/UNFPA/2022/offre technique

- **L'objet de l'email de l'offre financière devra porter la mention :**

N°5-VIH SIDA /MSPS/UNFPA/2022/offre financière

NB : Tout dossier incomplet ou reçu en dehors du délai susmentionné ne sera pas pris en compte.

DS
SE